



G.C.S. – C.R.I.A.V.S. de Picardie

FICHE TECHNIQUE N°38

SANTE

LA VICTIMOLOGIE

Groupe de travail « Fiches Techniques »

Validation : 22 novembre 2011
Version : N°1

Révision le :

1-DEFINITION

La victimologie est une branche de la criminologie. Elle part du principe qu'une victime n'est pas passive. Elle peut être définie comme : « l'étude de la personnalité des victimes de délits ou de crimes, de leur statut psychosocial et de leurs relations affectives avec leur agresseur ».

Cette définition résulte de l'idée des précurseurs qui est qu'il existe des prédispositions chez certaines personnes à devenir des victimes : vulnérabilité, aspects physiques, vie sociale, appartenance à une minorité, etc.

2-OBJET DE L'ETUDE

La victimologie a pour objet d'étude la victime dans ses différentes dimensions. Elle tente de comprendre et d'analyser l'acte criminel ou délictueux par l'étude de la victime avant, pendant et après l'acte.

La victimologie correspond à une discipline scientifique multidisciplinaire liant aspects juridiques, sociaux, médico-légaux et psychologiques.

3-LE BUT DE LA VICTIMOLOGIE

Le but visé est donc « l'analyse globale des victimisations, sous leur double dimension individuelle et sociale, dans leur émergence, leur processus, leurs conséquences et répercussions, afin de favoriser leur prévention et, le cas échéant, la réparation corporelle, psychologique et sociale de la victime et/ou de ses proches ».

4-REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

R.CARIO, Victimologie. De l'effraction du lien intersubjectif à la restauration sociale, 2 volumes, L'Harmattan, 2000.

G.LOPEZ, La victimologie, Dalloz-Sirey, coll. Connaissances du droit, 2010.